



**Cérémonie des vœux de la Fepem  
Paris, le 24 janvier 2023**

---

**Discours de Madame Marie Béatrice LEVAUX  
Co-présidente à la Stratégie sectorielle  
Présidente de la Fédération européenne  
des emplois de la famille**

Mesdames, Messieurs les présidentes et présidents,

Vice-présidentes et vice-présidents,

Mesdames, Messieurs les délégués de la Fepem,

Mesdames, Messieurs les directeurs et collaborateurs du  
secteur de l'emploi à domicile,

Mesdames, Messieurs les représentants des organisations  
publiques,

Mesdames, Messieurs chers partenaires chers amis de la  
francophonie, chers invités,

C'est un grand plaisir de vous retrouver à l'occasion de cette soirée de vœux, un moment important de convivialité entre nous dont nous avons été privés depuis trois ans.

C'est donc avec un plaisir non dissimulé que les membres du Conseil des présidents de la Fepem et moi-même vous accueillons ici salle Wagram à Paris.

Pour cette soirée que nous avons donc pris le temps de bien organiser durant trois ans... Crise sanitaire oblige !

Il s'en est fallu de peu que ce 24 janvier soit à nouveau compromis, se situant entre deux dates d'appel à la grève.

C'est pourquoi nous sommes si heureux de vous retrouver aussi nombreux ce soir, au-delà des écrans pour nous offrir tout simplement en cadeau le partage de votre présence, de votre bienveillance et de votre belle énergie positive.

Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle année commence et coïncide avec le début du nouveau mandat de gouvernance de la Fédération des particuliers employeurs de France.

Plusieurs anniversaires vont offrir à l'année 2023 des moments de sympathie et de reconnaissance, comme nous les aimons :

- les 75 ans de la Fepem qui poursuit son récit singulier au cœur des enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle,

- les 50 ans du Groupe IRCEM notre groupe de protection sociale majeur pour l'efficiencia des droits sociaux de près de 1,3 millions de salariés,
- et nous célébrerons à Bruxelles à la mi-novembre les **10 ans de la Fédération européenne des Emplois de la Famille (EFFE)**, que j'ai l'honneur de présider.

Si dans cette salle aujourd'hui c'est votre anniversaire cette soirée vous est dédiée.

A l'heure où l'Union européenne se dote enfin d'une stratégie en matière de soins de « care », afin de prendre en compte les principaux défis du vieillissement, **il y a encore beaucoup de travail à l'échelon européen en faveur de la reconnaissance du secteur des PHS, tant pour professionnaliser les salariés qu'organiser un dialogue social structuré.**

Et je sais pouvoir compter sur l'ensemble des membres d'EFFE en particulier son Vice-président italien Andrea ZINI et sa Secrétaire générale espagnole Karmele ACEDO, que je salue.

Ensemble, nous nous réjouissons qu'un pas important ait été franchi, puisqu'**EFFE est reconnue depuis janvier 2022 par ses homologues patronaux et syndicaux comme organisation d'employeurs représentative du secteur en Europe.**

Dans quelques jours, EFFE lancera son **observatoire politique, le EFFE Lab**, qui propose aux décideurs européens et nationaux les données nécessaires pour accompagner les transitions démographiques et repenser l'aide et les soins, en particulier à domicile.

Pour son ouverture, EFFE Lab publie une étude exhaustive et comparée de l'accompagnement du care au sein des 27 Etats membres.

Comme vous pouvez le constater, la tâche est vaste au plan européen et elle ne l'est pas moins sur le plan national. A cet égard, je le disais il y un instant un nouveau mandat de gouvernance s'ouvre à la Fepem en ce mois de janvier.

Il est essentiel de toujours avoir à l'esprit les enjeux d'avenir **enjeux d'action, mais également de transmission.**

Vous avez écouté il y a un instant Sigried DEBRUYNE et Pascale VILLIERS, les deux co- présidentes avec lesquelles je suis fière et heureuse de partager désormais la gouvernance de notre Fédération.

J'insiste sur cette collégialité qui est notre nouvelle signature pour une organisation renouvelée.

Elle se prépare avec efficacité et ambition à relever les défis nombreux qui se posent aujourd'hui au secteur de l'emploi à domicile.

**Parmi ces défis, le premier est sans aucun doute celui de l'emploi et de l'attractivité.**

Le président de la République a fixé lors de sa campagne l'an dernier un objectif de plein emploi dans son programme.

Nous saisissons l'opportunité du débat national pour faire part de notre contribution.

### **Contribution**

C'est bien là un terme important et vous savez mon appétence pour le choix des mots.

Nous nous situons résolument dans une démarche contributive à l'égard des Pouvoirs publics.

C'est je crois le rôle d'une organisation de la société civile de contribuer utilement.

Selon moi, **la contribution citoyenne est plus engageante que la participation citoyenne.** A ce titre, j'ai beaucoup appris de mes deux mandats au Conseil économique, social et environnemental, et je suis très heureuse d'avoir passé le relai en 2021 à Pierre-Olivier RUCHENSTAIN, notre Directeur général exécutif, qui s'est exprimé tout à l'heure, je me réjouis

que la Fepem y siège désormais de plein droit parmi les organisations reconnues comme représentatives de la société civile, au sein du groupe des entreprises.

**Nous sommes la fédération des employeurs non professionnels qui représente, rappelons-le, à 100% le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile en France.**

Cette légitimité nous oblige, car elle concerne 3,3 millions particuliers employeurs, qui contribuent à développer l'activité économique et sociale de notre pays.

**Cette remarque m'amène à la question du partage de la valeur.**

Je crois qu'il est légitime que nous soyons entendus par les missions parlementaires ad'hoc et que le statut économique des particuliers employeurs participe de la richesse nationale et des indicateurs qui la mesure.

La contribution citoyenne n'a de sens que si les échanges sont en réciprocité.

C'est ainsi que l'on bâtit des liens de confiance entre les institutions et les citoyens.

Et pour ce faire, la loyauté est un principe cardinal de notre action.

Nous sommes aujourd'hui associés comme beaucoup d'entre vous aux travaux thématiques du Conseil national de la refondation, méthode nouvelle de concertation citoyenne en territoires voulue par Emmanuel MACRON, qu'il s'agisse du CNR bien vieillir, du CNR petite enfance, ou encore des Assises du Travail.

Nous formulons le vœu et la période s'y prête, que les énergies citoyennes qui se rassemblent pour construire l'avenir et en particulier celui de notre jeunesse soient les bâtisseurs d'un futur prometteur.

Dès 2022, le Conseil des présidents a adopté et publié notre « contribution démocratique et responsable à la société française » afin de participer au débat national à la faveur des élections présidentielle et législatives.

Au cœur de nos « engagements 2030 » se trouve un colossal défi près d'un salarié à domicile sur deux soit 660 000 seront potentiellement partis à la retraite et près de 135 000 emplois nets à créer d'assistants de vie seront nécessaires pour accompagner les besoins de la population liés au vieillissement à domicile.

**Le défi est bien colossal : 800 000 emplois seront à pourvoir dans notre secteur d'ici à 2030.** Et les tensions en termes de recrutement, nous avons eu l'occasion de l'entendre il y a quelques instants, sont déjà là.

Avec le Conseil national paritaire du dialogue social, le CNPDS, nous abordons cet enjeu en prenant appui sur les valeurs de sens au travail de respect et de reconnaissance envers les salariés de notre secteur.

Notre priorité, ce sont les personnes, les besoins à domicile des familles et des ménages qui évoluent les comportements qui sont en forte mutation et s'accroissent depuis la crise sanitaire les compétences qui se transforment, les engagements professionnels qui recherchent plus d'équilibre et de soutien.

Nous portons notre attention à toutes ces mutations au sein du Conseil d'orientation prospectif (COP) de notre secteur installé en avril prochain.

Nous nous donnons ensemble les moyens de comprendre, de préparer et d'agir pour notre bien commun.

Nous avons déjà engagé trois contributions majeures pour accompagner l'attractivité de nos métiers :

- l'apprentissage,
- le cumul activité-retraite,
- et les questions d'inclusion migratoire.



**En 2023, notre secteur va à la rencontre des jeunes et des futurs apprentis, c'est l'année de l'ouverture de l'apprentissage.**

Imaginons un particulier employeur, il doit remplir un imprimé Cerfa qui lui demande son numéro Siret (sic) !

Cela pourrait prêter à sourire si ce genre de détail ne donnait lieu à des imbroglios administratifs, dépassés aujourd'hui.

**Le gouvernement, qui s'est par ailleurs fixé pour objectif d'atteindre 1 million d'apprentis d'ici 2027, nous a confirmé en fin d'année dernière sa volonté d'ouvrir notre secteur à l'apprentissage, suite à l'accord sur le déploiement de l'alternance adopté à l'unanimité des partenaires sociaux de la branche à l'été 2021.**

Cette volonté affirmée se traduit par de nécessaires ajustements et l'entrée en expérimentation d'une quarantaine de contrats d'apprentissage dès ce début d'année va permettre la rencontre de nos futurs salariés tant sur les métiers d'assistants de vie que d'employés familiaux et de garde d'enfant.

**Plus que jamais, la jeunesse de notre pays est en recherche de sens au travail.**

**Plus que jamais, nos métiers sont ceux d'un secteur d'intégration professionnelle** sur tous les territoires.

Ils sont porteurs d'utilité ils participent au lien social et intergénérationnel et concourent ainsi à la nécessaire cohésion nationale.

Je salue la Commission paritaire nationale emploi formation CPNEFP et sa présidence, vous avez largement préparé avec votre partenaire Iperia les conditions de réussite de ce nouveau dispositif historique.

Aussi, nos successeurs retiendront l'année 2023.

Mais un particulier employeur qui souhaite ouvrir son domicile à l'apprentissage ne peut le faire seul, c'est pourquoi je veux ici saluer et fêter la première année de construction de la toute nouvelle APNI (Association paritaire nationale d'information et d'innovation), qui accompagne par mandat de chaque particulier employeur l'efficiace des droits sociaux attachés aux salariés

Vous l'avez peut-être rêvé, nous l'avons fait !

Et c'est par la même voie que se développent aujourd'hui, grâce à la CCN du secteur étendue et applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 les 5 principaux droits sociaux collectifs que sont la professionnalisation la prévoyance la prime de départ à la retraite les activités sociales et culturelles et la prévention et la santé au travail.

c'est pour moi l'occasion de saluer un des programmes de politique publique le plus connu au sein des cuisines françaises le CESU et ses différentes déclinaisons de simplification déclarative de facilitation d'accès aux dispositifs de crédit d'impôt immédiat et bientôt d'accès amélioré pour les particuliers employeurs en emploi direct ou mandataire au CESU APA/PCH.

La seconde contribution majeure de notre secteur à l'entrée de cette année 2023, vous l'avez comprise année de toutes les prises de risques, c'est **notre volonté d'agir pour une politique migratoire inclusive et professionnelle.**

Sur ce sujet plus que tout autre, j'invite chacun à avoir une **approche positive**, je dirais même sereine et, au fond humaine, loin des caricatures et des amalgames.

Notre secteur a une expérience historique de l'accueil des salariés nés à l'étranger, près d'un salarié sur cinq, c'est deux fois plus que la moyenne nationale, toutes activités confondues.

A travers **le Lab migration pour l'emploi à domicile** dont l'expérimentation pilote a été préparée en 2022 à Marseille, **nous avons rassemblé à nos côtés les principaux acteurs publics**, qu'il s'agisse de l'Etat représenté par la Préfecture des Bouches-du-Rhône, de la Ville de Marseille, de la Région PACA, de Pôle Emploi ou de l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

**Tous sont parties prenantes de ce projet innovant paritaire s'il fallait encore le souligner et je dirais courageux.**

Autour d'un parcours d'insertion et d'intégration professionnelle qui inclut les enjeux de citoyenneté et de compétences l'apprentissage de la langue française et la question centrale du logement.

Ce parcours d'insertion dans la vie économique sur notre territoire est à la fois facilité par le fait que le lieu de travail est le domicile et par le modèle singulier que nous représentons modèle fondé sur le libre choix entre particuliers, la rencontre entre un besoin privé et une compétence, qui se déplace à domicile.

**En 2023, nous souhaitons que cette expérimentation se déploie en Ile-de-France, nous participons aux auditions du futur projet de loi du gouvernement sur l'asile et l'immigration, je vous confirme que nous remplissons notre rôle contributif !**

Pour adapter les dispositifs réglementaires aux particuliers employeurs et accompagner les métiers de notre branche professionnelle, qui figurent sur la liste des métiers en tension établie par le gouvernement.

Ce qui devrait permettre d'ouvrir l'accès à un titre de séjour provisoire et renouvelable et régulariser certains de nos salariés.

La question migratoire doit être abordée avec pragmatisme et précision. C'est pourquoi **nous aurons l'occasion de consacrer à la fin du mois de juin une conférence de consensus au Havre avec pour question principale : « travail, emploi, domicile : incubateurs d'une migration inclusive et citoyenne ? ».**

Si tout cela ne vous effraie pas trop, alors je vous donne rendez-vous les 28 et 29 juin au Havre !

Enfin, la troisième réflexion contributive que je souhaitais évoquer ce soir nous ramène à l'actualité immédiate, **la question pour nos salariés et ceux des autres secteurs qui le souhaitent de cumuler une part d'activité avec leur retraite.**

Aujourd'hui, dans notre secteur, un tiers de nos salariés sont en complément d'activité et près de 10% d'entre eux sont en situation de cumul emploi / retraite. De femmes pour l'essentiel.

Certaines nous disent souhaiter continuer à être utiles dans des fonctions d'aide et pouvoir bénéficier d'un revenu de complément.

**C'est pourquoi les dispositifs de valorisation du cumul emploi/retraite ou de départ à la retraite progressive doivent être pris en compte dans la réforme.**

Les contributions pour la retraite versées par les salariés en cumul emploi/retraite et pour leurs employeurs devraient permettre de valoriser la retraite même après une première liquidation.

Mesdames et Messieurs,

A ce stade de mon propos, je pense qu'il est important de partager une conviction **les premiers ambassadeurs de l'attractivité de nos métiers ce sont nos salariés !**

- plus de 80% d'entre eux se déclarent satisfaits de la conciliation de leurs temps de vie professionnelle et personnelle,
- ils perçoivent un niveau de rémunération qui se situe largement au-dessus du Smic horaire,
- la liberté de choisir son employeur en proximité de son lieu de vie de bénéficier d'une relation singulière de confiance et d'autonomie dans l'organisation de son travail au quotidien sont autant d'atouts qui pèsent aujourd'hui,
- Et demain notre capacité de proposer aux salariés d'avoir accès à des tiers-lieu et de disposer d'une priorité de logement plus proche de leurs employeurs,

Sont autant de leviers essentiels pour renforcer l'employabilité et si dans notre secteur **il n'est pas nécessaire de déménager pour trouver un emploi** à l'heure de la **transition environnementale** et des questions de mobilité, nous pensons avec conviction que nous sommes un secteur d'avenir, en devenir.

**Et l'on ne saurait parler d'attractivité sans préciser le rôle de notre convention collective sectorielle traduite en 5 langues !**

La structuration de notre secteur, pas à pas ces vingt dernières années, parfois contre vents et marées, verra son accomplissement lors de l'ouverture d'un portail unique qui sera à disposition des particuliers employeurs et futurs particuliers employeurs, comme des salariés et futurs salariés.

Ce portail unique, **c'est France Emploi Domicile, qui sera abouti en 2025 et qui va s'ouvrir progressivement.**

A l'heure où se déploient avec succès les maisons France services, portées par l'Agence nationale de cohésion des territoires, **j'ai le sentiment que nous sommes bien en phase avec notre temps**, le temps d'une contribution utile à la société du plein emploi à la dynamisation renouvelée de nos territoires.

**Nous nous réjouissons de la réforme prochaine du complément mode de garde (CMG), car nous plaidons depuis toujours en faveur de l'égalité des restes à charge, afin de garantir le libre choix par les parents du mode d'accueil de leur enfant et pour concilier les temps de vie professionnelle et personnelle.**

La perspective d'un service public d'accueil de la petite enfance est positive, mais **la tentation de certains de « fonctionnariser » ou « d'ubériser » les assistantes maternelles** nous laisse dubitatifs et plus que jamais combatifs.

Je ne peux évidemment pas négliger le chantier majeur du **tarif national de référence de l'Allocation personnalisée autonomie (APA).**

Nous nous interrogeons sur les futurs dispositifs APA et PCH simplifiés et directement servis aux bénéficiaires particuliers employeurs en emploi direct et mandataire, qui dans l'état actuel du droit en sont exclus.

Comment aborder dans un an, à partir de 2024, ces nouvelles simplifications utiles à nos concitoyens sans un tarif de référence sur lequel pourront s'appuyer les conseils départementaux ?



Il serait paradoxal, dans une société où 25% de nos concitoyens en 2030 seront âgés de 65 ans et plus, ce qui contribue mécaniquement à l'augmentation des besoins à domicile, que l'on continue à observer dans notre secteur une baisse permanente des bénéficiaires de l'APA, comme c'est le cas depuis près de 10 ans !

**C'est une question d'équité** et nous serons attentifs à ce que la légitimité des métiers d'assistant de vie soit reconnue par la politique publique, au même titre que les professionnels intervenants au sein de structures autorisées.

Je tiens ici à saluer nos partenaires de Fédération Mandataires de France (FMF) pour l'important travail de structuration d'un modèle mandataire éthique qu'accompagne le label Qualimandat.

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Au terme de mon propos, vous l'aurez compris, **le secteur de l'emploi à domicile en France n'a jamais été aussi important dans notre vie quotidienne.**

**C'est aujourd'hui « le premier kilomètre de l'emploi de proximité » tandis que le domicile est désormais le premier territoire à partir duquel nous exerçons notre citoyenneté.**

**Quels domiciles pour habiter le monde de demain ?**

**C'était en janvier 2022 la question posée par le fonds de dotation préfigurant la Fondation du Domicile créée en 2017.**

- **Incarner la voix de la société civile dans le dialogue avec les décideurs publics sur les programmes qui engagent le domicile privé, et faire reconnaître le domicile comme nouveau partenaire des politiques publiques.**
  
- **Telle est l'ambition de la Fondation du Domicile et de son partenaire le Campus de l'Université du Domicile, unis autour d'une vision partagée, celle de révéler les nouveaux usages du domicile réinvesti.**
  
- **Donner à chaque citoyen le pouvoir d'agir à domicile, « le lieu de tous les liens », comme le précise si justement le président de son comité scientifique, Pierre GIORGINI.**

**« Il faut rêver très haut pour ne pas réaliser trop bas »,  
comme nous y invitait le poète Maurice DONNAY.**

**Je vous souhaite de rêver haut en 2023.**

**Rêver haut au quotidien dans nos métiers, nos fonctions,  
nos engagements,**

**Rêver haut en francophonie, chers amis de la francophonie  
présents ce soir,**

**Car 2024 est à notre porte, année des Jeux Olympiques et  
Paralympiques de Paris et du prochain Sommet de la  
Francophonie à Villers-Cotterêts.**

**Le chantier suivant... C'est toujours celui de l'avenir.**

**Et l'avenir qui nous attend maintenant, c'est celui du rêve et  
de la poésie avec Gus l'illusionniste.**

En mon nom personnel, au nom du Conseil des présidents de la  
Fepem, et au nom de toutes celles et ceux qui se sont reconnus  
ce soir, je vous souhaite une année bienveillante.